



LUTTER CONTRE LES DECHETS ET LE PLASTIQUE DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

La ville de Beaulieu-sur-Mer, ville écocitoyenne qui met en place une politique volontariste en matière de protection de l'environnement, **s'est engagée en faveur de la suppression du plastique à usage unique** dans les différents services de la collectivité territoriale (administration, écoles, plages, manifestations...) et désire également sensibiliser la population, les commerçants, restaurateurs et hôteliers à réduire l'utilisation du plastique dans leur mode de vie quotidien.

En 2018, **la consommation mondiale de plastique représentait plus de 400 millions de tonnes**, dont 50% pour un usage unique et 40% pour les emballages. Le plastique a souvent une durée de vie très courte pour une dégradation très longue dans la nature. Ainsi, la production d'un sac en plastique prend à peine une seconde pour une durée moyenne d'utilisation de 20 minutes et une dégradation de 400 ans. Une bouteille en plastique mettra de même de 100 à 1000 ans à se dégrader.

La mer est particulièrement impactée puisque 80% des déchets en mer proviennent de la terre. Certains animaux marins sont ainsi piégés tandis que d'autres ingèrent le plastique puisque les habitats marins en sont recouverts.

Mais le plastique a également un **impact sur la santé des êtres humains**. Un consommateur moyen ingère l'équivalent d'une carte bancaire de plastique chaque semaine. 93% des eaux embouteillées sont contaminées par des micro plastiques. Le **bisphénol A a d'ailleurs été reconnu par la justice européenne comme un perturbateur endocrinien**.

C'est pourquoi, il est urgent d'agir. **La fin progressive du plastique à usage unique est programmée d'ici 2040.**

Le Conseil Municipal en date du 16 mars 2021 a d'ailleurs voté deux chartes en ce sens :

- **la charte nationale « Une plage sans déchet plastique »** proposée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)
- **la charte régionale « Zéro déchet plastique en Méditerranée »** proposée par la Région Sud

La présente charte, votée en Conseil Municipal du 11 juin 2024, **a pour but de sensibiliser le personnel communal et les élus à adopter une démarche écoresponsable** afin de diminuer les impacts environnementaux produits par le plastique mais aussi d'adopter les bons gestes en faveur de la protection de l'environnement.

L'ÉCO-EMPLOYÉ(E) ET L'ÉCO-ÉLU(E) S'ENGAGENT À :

REDUIRE LA CONSOMMATION

ÉNERGETIQUE

- Eteindre les lumières dans la journée et en quittant son bureau
- Ouvrir chaque jour les fenêtres durant 10 minutes
- Baisser le chauffage en partant
- Eteindre les climatiseurs en quittant son bureau et les rallumer si besoin dans la journée (réglage à 24°).
- Couper la veille des appareils électrique
- Eteindre son ordinateur chaque soir
- Trier ses mails
- Veiller à ne pas envoyer de mails inutiles
- Vider sa boîte mail régulièrement
- Se désabonner des mails publicitaires
- Sensibiliser aux bons gestes en faisant connaitre au public la démarche de la ville en faveur de la protection de l'environnement

REDUIRE SA CONSOMMATION DE PLASTIQUE

- Supprimer les sacs plastiques dans les corbeilles à papier. Prévoir la mise en place de corbeilles à tri qui devront être facilement lavables sans bordures ni recoins
- Privilégier tous matériaux bio et recyclables. Eviter d'acheter des fournitures sous blister et sachet plastique
- Remplacer les pochettes plastique par du carton ou du papier recyclable
- Eviter les couvertures des cahiers en polypropylène
- Choisir du matériel d'écriture et de bureau de préférence recyclable

- Choisir des règles en bois ou en métal
- Préférer des classeurs et des boîtes à archives en carton recyclable
- Remplacer la bouteille plastique par des carafes, des gourdes ou des bouteilles en carton certifié FSC
- Préférer la tasse en céramique, le verre en verre, les couverts en métal

LIMITER SA CONSOMMATION DE PAPIER

- Réduire le volume d'impression (noir et blanc, recto-verso, systématisation de l'aperçu avant impression...)
- Scanner le maximum de documents et classer dans des dossiers informatiques partagés
- Privilégier le recours aux moyens de communication modernes (messagerie électronique, télécopies...)
- Utiliser des versos vierges comme papier de brouillon
- Utiliser le partage de documents en transversalité avec les autres services.
- Sous chaque mail envoyé d'un service de la ville ou d'un élu, écrire sous la signature :

« Pensez environnement ! Adoptez l'éco-attitude ! N'imprimez ce document que si vous en avez vraiment besoin. » avec à côté le logo « ville écocitoyenne » en petit



GERER SES DECHETS

- Jeter les déchets dans la poubelle de tri sélectif prévue à cet effet
- Collecter les fournitures administratives usagées et les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet

REUNIONS, MANIFESTATIONS

- Supprimer les bouteilles d'eau individuelles remplacées par des carafes, des gourdes ou des bouteilles en carton certifié FSC.
- Utiliser de la vaisselle réutilisable

ECOLES - CANTINES - CRECHE - LOCAUX SPORTIFS - CCAS

- Supprimer totalement l'emploi de barquettes plastique à usage unique. Si le verre n'est pas possible, privilégier les barquettes en plastique dur lavables ou barquettes en matériaux bio recyclables.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - ESPACES VERTS

- Supprimer au maximum tous les contenants « pots de rempotage en plastique ». Privilégier les matériaux naturels ou recyclables
- Se tourner vers des fournisseurs utilisant des processus de fabrication mettant en avant la protection de l'environnement
- Privilégier tous les matériaux bio et recyclables. Eviter d'acheter des fournitures sous blister et sachet plastique.

RESPONSABILISATION

- Désigner un référent à la gestion des déchets qui veillera au respect des points de la présente charte parmi les membres du personnel communal et parmi les élus.
- La présente charte sera apposée dans tous les services municipaux.

ENSEMBLE, EMPLOYÉ(E)S ET ÉLU(E)S, PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT EN SUPPRIMANT LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE POUR LAISSER À NOS ENFANTS UN MONDE MEILLEUR.

Beaulieu-sur-Mer le xx.xx.2024

Le Maire,

Roger ROUX

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR

AR Prefecture

L'OBTENTION DU LABEL

« **ECO-COMMERÇANT BERLUGAN ENGAGÉ**
DANS LA DÉMARCHE ZERO PLASTIQUE »



LA VILLE DE
BEAULIEU-SUR-MER

ENTRE
ET

NOM ET ADRESSE
DU COMMERÇANT

Apparu dans les années 1950, le plastique est devenu de nos jours incontournable.

En 2018, **la consommation mondiale de plastique représentait plus de 400 millions de tonnes**, dont 50% pour un usage unique et 40% pour les emballages. Le plastique a souvent une durée de vie très courte pour une dégradation très longue dans la nature. Ainsi, la production d'un sac en plastique prend à peine une seconde pour une durée moyenne d'utilisation de 20 minutes et une dégradation de 400 ans. Une bouteille en plastique mettra de même de 100 à 1000 ans à se dégrader.

Le plastique a ainsi **des répercussions nuisibles aussi bien au niveau de l'environnement que pour notre santé.**

La mer est particulièrement impactée puisque 80% des déchets en mer proviennent de la terre. Certains animaux marins sont ainsi piégés tandis que d'autres ingèrent le plastique puisque les habitats marins en sont recouverts.

Mais le plastique a également **un impact sur la santé des êtres humains.** Un consommateur moyen ingère l'équivalent d'une carte bancaire de plastique chaque semaine. 93% des eaux embouteillées sont contaminées par des micro-plastiques. Le bisphénol A est d'ailleurs reconnu par la justice européenne comme un **perturbateur endocrinien.**

C'est pourquoi, il est urgent d'agir.

La **ville de Beaulieu-sur-Mer**, ville écocitoyenne qui met en place une politique volontariste en matière de protection de l'environnement, **s'engage en faveur de la suppression du plastique à usage unique** et désire sensibiliser la population, les commerçants, les artisans, les restaurateurs et hôteliers à réduire l'utilisation du plastique dans leur mode de vie quotidien.

Le Conseil Municipal en date du 16 mars 2021 a d'ailleurs voté deux chartes en ce sens :

- **la charte nationale « Une plage sans déchet plastique »** proposée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)
- **la charte régionale « Zéro déchet plastique en Méditerranée »** proposée par la Région Sud

La ville de Beaulieu-sur-Mer propose à ses commerçants d'adhérer à la présente charte, votée en Conseil Municipal du 11 juin 2024, afin d'obtenir le label « **ECO-COMMERCANTS BERLUGANS engagés dans la démarche ZERO PLASTIQUE** », signe d'écocitoyenneté et d'exemplarité envers sa clientèle, ses fournisseurs et ses salariés, en s'engageant à ne plus utiliser de plastique à usage unique et à adopter les bons gestes en faveur de la protection de l'environnement.

LES ENGAGEMENTS DE L'ECO-COMMERCANT BERLUGAN

AR Prefecture

Le signataire s'engage sur les points suivants :

006-210600110-20240611-110624-11-DE

ZERO SAC PLASTIQUE A

USAGE UNIQUE

ACTIVITE COMMERCIALE ZERO

PLASTIQUE A USAGE UNIQUE

FORMATION DU PERSONNEL

Le signataire s'engage à ce que son personnel soit sensibilisé à cette charte afin d'appliquer et de promouvoir ces bonnes pratiques.

SENSIBILISATION DES CLIENTS ET DES FOURNISSEURS

Le signataire s'engage à informer sa clientèle et ses fournisseurs sur la démarche zéro plastique, à diffuser et encourager les bonnes pratiques auprès de ses clients et des autres commerçants non labellisés.

Le signataire s'engage à ne pas distribuer des sacs en plastique et à privilégier les contenants personnels ou la réutilisation des sacs et sachets de vente en vrac. Les sacs en plastique à usage unique sont à proscrire et à remplacer par exemple par des sacs en carton, conformément à la loi qui interdit l'usage des sacs plastique à usage unique depuis le 1er janvier 2017

Le signataire s'engage, dans la mesure du possible, à développer une activité commerciale zéro plastique à usage unique et à intégrer des matériaux recyclés dans son établissement. Il utilise dans son commerce des bornes de recyclage, conformément à la loi qui impose aux professionnels depuis juillet 2016 de trier dans des poubelles dédiées cinq types de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre et bois.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

• SIGNALÉTIQUE DONNÉE AUX COMMERCANTS

La ville de Beaulieu-sur-Mer s'engage à remettre à chaque signataire de la présente charte la signalétique nécessaire comportant un logo distinctif qui permettra au commerçant d'attester auprès de sa clientèle, de ses fournisseurs et de ses salariés qu'il s'est engagé dans cette démarche écocitoyenne exemplaire pour la protection de l'environnement. Le signataire devra apposer de façon visible le logo du label sur la porte d'entrée de son commerce en priorité, ou en cas d'impossibilité, à l'intérieur de son établissement de façon visible ainsi que sur ses supports de communication (cartes, site internet...) Un format numérique du logo « *Eco-commerçant berlugan* » lui sera envoyé par mail.

• COMMUNICATION

La ville de Beaulieu-sur-Mer s'engage à tenir à jour la liste des signataires et à les référencer sur ses supports de communication (réseaux sociaux, newsletter, carnet berlugan, bulletin municipal, site internet).

**ENSEMBLE, VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER ET COMMERCANTS ÉCOCITOYENS,
PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT EN SUPPRIMANT LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE
POUR LAISSER À NOS ENFANTS UN MONDE MEILLEUR.**



Fait à Beaulieu-sur-Mer le xx.xx.2024

Le commerçant / l'enseigne

(signature précédé du nom du commerçant, de l'enseigne et de son cachet)

Le Maire de Beaulieu-sur-Mer

Roger Roux

LA VILLE DE
BEAULIEU-SUR-MER

ENTRE
ET

NOM ET ADRESSE DE
L'ASSOCIATION ET
DE SON PRÉSIDENT

La ville de Beaulieu-sur-Mer, ville écocitoyenne qui met en place une politique volontariste en matière de protection de l'environnement, **s'est engagée en faveur de la suppression du plastique à usage unique** dans les différents services de la collectivité territoriale (administration, écoles, plages, manifestations...) et désire également sensibiliser la population, les commerçants, restaurateurs et hôteliers, les associations à réduire l'utilisation du plastique dans leur mode de vie quotidien.

En 2018, **la consommation mondiale de plastique représentait plus de 400 millions de tonnes**, dont 50% pour un usage unique et 40% pour les emballages. Le plastique a souvent une durée de vie très courte pour une dégradation très longue dans la nature. Ainsi, la production d'un sac en plastique prend à peine une seconde pour une durée moyenne d'utilisation de 20 minutes et une dégradation de 400 ans. Une bouteille en plastique mettra de même de 100 à 1000 ans à se dégrader.

La mer est particulièrement impactée puisque 80% des déchets en mer proviennent de la terre. Certains animaux marins sont ainsi piégés tandis que d'autres ingèrent le plastique puisque les habitats marins en sont recouverts.

Mais le plastique a également **un impact sur la santé des êtres humains**. Un consommateur moyen ingère l'équivalent d'une carte bancaire de plastique chaque semaine. 93% des eaux embouteillées sont contaminées par des microplastiques. Le bisphénol A est d'ailleurs reconnu par la justice européenne comme un **perturbateur endocrinien**.

La ville de Beaulieu-sur-mer s'engage dans les actions écocitoyennes en faveur de l'environnement. Parmi elles, la lutte contre le plastique est devenue une priorité.

Le Conseil Municipal en date du 16 mars 2021 a d'ailleurs voté deux chartes en ce sens :

- **la charte nationale « Une plage sans déchet plastique »** proposée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)
- **la charte régionale « Zéro déchet plastique en Méditerranée »** proposée par la Région Sud

Forte de ces actions, la ville de Beaulieu-sur-Mer souhaite, par cette charte votée en Conseil Municipal du 11 juin 2024, **encourager le milieu associatif** à diminuer voire **supprimer à son tour le plastique à usage unique** mais aussi à **adopter les bons gestes** en faveur de la protection de l'environnement.

LES ENGAGEMENTS DE L'ECO-ASSOCIATION BERLUGANE

006-210600110-20240611-110624__11-DE
Reçu le 19/06/2024

L'éco-association :

- Encourage ses dirigeants, adhérents, licenciés, prestataires et salariés à réduire l'utilisation du plastique à usage unique et à mettre en place l'obligation du tri sélectif sur le lieu mis à disposition et les informe qu'elle a signé une charte en faveur de la protection de l'environnement
- Utilise l'eau du robinet et non des bouteilles en plastique, invite ses adhérents à venir avec leur propre gourde
- Durant les différentes manifestations, utilise des gobelets et des contenants réutilisables et supprime la vaisselle à usage unique, ou utilise à défaut un contenant en carton
- Vérifie que les lumières soient éteintes avant de quitter les lieux qu'elle doit laisser propres et s'engage à diminuer la consommation énergétique du lieu mis à disposition (chauffage ou climatisation éventuelle)
- Appose le logo « *Eco-association berlugane* » et mentionne l'adhésion à la présente charte dans son règlement, ses bulletins d'inscriptions, et tout document relatif à l'association
- Sensibilise ses membres à la démarche éco-responsable
- Désigne un référent parmi ses membres à la gestion des déchets qui veillera au respect des points de la présente charte
- Dresse un bilan annuel des actions menées dans le cadre de la démarche « zéro plastique » en remplissant un questionnaire dans le dossier de demande de subvention

ENSEMBLE, VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER ET MILIEU ASSOCIATIF, PROTÉGEONS
L'ENVIRONNEMENT EN SUPPRIMANT LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE POUR LAISSER
À NOS ENFANTS UN MONDE MEILLEUR.

Fait à Beaulieu-sur-Mer le xx.xx.2024

Pour l'association
Le Président,

NOM Prénom

Pour la ville,
Le Maire,

Roger Roux



LA VILLE DE
BEAULIEU-SUR-MER

ENTRE
ET

NOM ET ADRESSE DU
RESPONSABLE DE LA
MANIFESTATION SPORTIVE

NOM DE LA MANIFESTATION PONCTUELLE ET DATE OU CHARTRE VALABLE A L'ANNEE POUR TOUTES MANIFESTATIONS SPORTIVES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION OU LA VILLE

La ville de Beaulieu-sur-Mer, ville écocitoyenne qui met en place une politique volontariste en matière de protection de l'environnement, **s'est engagée en faveur de la suppression du plastique à usage unique** dans les différents services de la collectivité territoriale (administration, écoles, plages, manifestations...) et désire également sensibiliser la population, les commerçants, restaurateurs et hôteliers, les associations à réduire l'utilisation du plastique dans leur mode de vie quotidien.

En 2018, **la consommation mondiale de plastique représentait plus de 400 millions de tonnes**, dont 50% pour un usage unique et 40% pour les emballages. Le plastique a souvent une durée de vie très courte pour une dégradation très longue dans la nature. Ainsi, la production d'un sac en plastique prend à peine une seconde pour une durée moyenne d'utilisation de 20 minutes et une dégradation de 400 ans. Une bouteille en plastique mettra de même de 100 à 1000 ans à se dégrader.

La mer est particulièrement impactée puisque 80% des déchets en mer proviennent de la terre. Certains animaux marins sont ainsi piégés tandis que d'autres ingèrent le plastique puisque les habitats marins en sont recouverts.

Mais le plastique a également **un impact sur la santé des êtres humains**. Un consommateur moyen ingère l'équivalent d'une carte bancaire de plastique chaque semaine. 93% des eaux embouteillées sont contaminées par des micro plastiques. Le bisphénol A a d'ailleurs été reconnu par la justice européenne comme un **perturbateur endocrinien**.

La ville de Beaulieu-sur-Mer s'engage dans les actions écocitoyennes en faveur de l'environnement. Parmi elles, la lutte contre le plastique est devenue une priorité.

Le Conseil Municipal en date du 16 mars 2021 a d'ailleurs voté deux chartes en ce sens :

- **la charte nationale « Une plage sans déchet plastique »** proposée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)
- **la charte régionale « Zéro déchet plastique en Méditerranée »** proposée par la Région Sud

La présente charte, votée en Conseil Municipal du 11 juin 2024, a pour but de sensibiliser les organisateurs d'événements sportifs à adopter une démarche écoresponsable afin de diminuer les impacts environnementaux produits par le plastique et d'adopter les bons gestes en faveur de la protection de l'environnement.

LES ENGAGEMENTS DE L'ECO-ORGANISATEUR DE MANIFESTATIONS SPORTIVES BERLUGANES

AR Prefecture

I) RAVITAILLEMENTS ET POINTS DE RESTAURATION : Engagement zéro déchet

Recu. le 19/06/2024

- Utilisation de l'eau du robinet
 - Raccordement au système d'eau courante : accès direct au robinet, location de citerne, installation de fontaine à eau
- Suppression de la vaisselle jetable
 - Invitation des participants à venir avec leur propre gourde ou mise à disposition de gourdes consignées. Utilisation de gobelets réutilisables ou à défaut en carton
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Anticipation du nombre de collations/repas à prévoir

II) EQUIPEMENTS DES SPORTIFS

- Utilisation de tenues, de dossards et de puces réutilisables
- Invitation des participants à apporter leurs propres affaires

III) INSTALLATIONS : Engagement zéro déchet

- Limitation du matériel neuf à usage unique
 - Réutilisation du matériel neuf d'une manifestation sportive à l'autre. Suppression si possible de la rubalise jetable remplacée par des panneaux, piquets, rubalise en tissu...
- Généralisation du système de tri
 - Mise en place de points de tris sélectifs, communication claire des consignes de tri
- Mise en place dans la mesure du possible de toilettes sèches pour économiser l'eau utilisée par les sanitaires si des toilettes portatives sont nécessaires

IV) COMMUNICATION

- Choix de cadeaux pertinents : cadeaux dématérialisés de préférence en remplacement des coupes en plastique
- Mise à jour du règlement de la manifestation sportive
 - Rajout dans le règlement de l'interdiction d'abandonner tout déchet (papiers, plastiques, dossards, vêtements...)
- Adaptation des supports de communication
 - Limitation des flyers, communication numérique préférée
- Information sur la démarche zéro déchet
 - Affichage du logo « *Eco-manifestation berlugane* » sur les affiches, flyers éventuels, règlement, bulletins d'inscriptions, tout document envoyé relatif à la manifestation...
 - Rappel régulier des engagements par l'animateur de la manifestation (au départ, lors de la remise des prix...)

V) RESPONSABILISATION

- Désignation d'un référent parmi les membres de l'équipe d'organisation à la gestion des déchets qui veillera au respect des points de la présente charte
- Sensibilisation des participants, équipes, y compris équipes adverses à la démarche éco-responsable
- Encouragement des sportifs, équipes, spectateurs à pratiquer le covoiturage

ENSEMBLE, PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT EN SUPPRIMANT LE
PLASTIQUE À USAGE UNIQUE POUR LAISSER À NOS ENFANTS
UN MONDE MEILLEUR.

Fait à Beaulieu-sur-Mer le xx.xx.2024

L'organisateur de l'événement sportif

Titre,

NOM Prénom

Nom de l'association

Adresse

Téléphone / Mail

Le Maire,

Roger Roux



LA VILLE DE
BEAULIEU-SUR-MER

ENTRE
ET

NOM ET ADRESSE DU
RESPONSABLE DE LA
MANIFESTATION CULTURELLE

NOM DE LA MANIFESTATION PONCTUELLE ET DATE OU CHARTE VALABLE A L'ANNEE POUR TOUTES MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION, LE PRESTATAIRE OU LA VILLE

La ville de Beaulieu-sur-Mer, ville écocitoyenne qui met en place une politique volontariste en matière de protection de l'environnement, **s'est engagée en faveur de la suppression du plastique à usage unique** dans les différents services de la collectivité territoriale (administration, écoles, plages, manifestations...) et désire également sensibiliser la population, les commerçants, restaurateurs et hôteliers, les associations à réduire l'utilisation du plastique dans leur mode de vie quotidien.

En 2018, **la consommation mondiale de plastique représentait plus de 400 millions de tonnes**, dont 50% pour un usage unique et 40% pour les emballages. Le plastique a souvent une durée de vie très courte pour une dégradation très longue dans la nature. Ainsi, la production d'un sac en plastique prend à peine une seconde pour une durée moyenne d'utilisation de 20 minutes et une dégradation de 400 ans. Une bouteille en plastique mettra de même de 100 à 1000 ans à se dégrader.

La mer est particulièrement impactée puisque 80% des déchets en mer proviennent de la terre. Certains animaux marins sont ainsi piégés tandis que d'autres ingèrent le plastique puisque les habitats marins en sont recouverts.

Mais le plastique a également **un impact sur la santé des êtres humains**. Un consommateur moyen ingère l'équivalent d'une carte bancaire de plastique chaque semaine. 93% des eaux embouteillées sont contaminées par des micro plastiques. Le bisphénol A a d'ailleurs été reconnu par la justice européenne comme un **perturbateur endocrinien**.

Le Conseil Municipal en date du 16 mars 2021 a d'ailleurs voté deux chartes en ce sens :

- **la charte nationale « Une plage sans déchet plastique »** proposée par le Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)
- **la charte régionale « Zéro déchet plastique en Méditerranée »** proposée par la Région Sud

La présente charte, votée en Conseil Municipal du 11 juin 2024, a pour but de sensibiliser les organisateurs d'événements sportifs à adopter une démarche écoresponsable afin de diminuer les impacts environnementaux produits par le plastique et d'adopter les bons gestes en faveur de la protection de l'environnement.

L'ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS

AR Prefecture

BERLUGANS S'ENGAGE À :

006-210600110-20240611-110624__11-DE

I) INSTALLATIONS : Engagement zéro déchet

- Mise en place de points de tri sélectifs sur le lieu de la manifestation et communication claire des consignes de tri
- Installation de cendriers visibles ou distribution de cendriers de poche si la manifestation a lieu en plein air
- Mise en place préférable de toilettes sèches pour économiser l'eau utilisée par les sanitaires si des toilettes portatives sont nécessaires
- Restitution d'un site propre en s'assurant qu'il n'y ait plus de déchets après la manifestation

II) RESTAURATION

- Emploi de vaisselle lavable /réutilisable ou à défaut en carton
 - Pas de plastique à usage unique
 - Absence de bouteilles en plastique (eau comme sodas), ni à la vente ni pour les artistes ou techniciens... Des bouteilles en carton pourront être proposées ou les prestataires seront invités à apporter leurs propres gourdes, comme cela se fait déjà dans de nombreuses manifestations

III) COMMUNICATION : Engagement zéro déchet

- Limitation des supports papier de communication :
 - Favorisation de la diffusion par voie électronique (sites internet, réseaux sociaux...) et limitation du nombre de supports papier
 - Impression sur papiers recyclés et/ou éco-labellisés avec mention sur les imprimés : « *Ne pas jeter sur la voie publique* »
- Information sur la démarche zéro déchet
 - Affichage du logo « *Eco-manifestation berlugane* » sur l'ensemble des supports de communication (affiches, flyers éventuels, e-communication...)
 - Information des participants sur les bonnes pratiques de gestion des déchets et mise en place souhaitée de points d'informations (stands, expositions, panneaux, signalétique...)

IV) RESPONSABILISATION

- Désignation d'un référent parmi les membres de l'équipe d'organisation à la gestion des déchets qui veillera au respect des points de la présente charte
- Sensibilisation des participants, équipes, y compris équipes adverses à la démarche éco-responsable
- Encouragement des sportifs, équipes, spectateurs à pratiquer le covoiturage

Un bilan des actions menées dans le cadre de la présente charte sera envoyé à la mairie de Beaulieu-sur-Mer, service « Environnement », dans le mois qui suit la manifestation ou lors de la demande de subvention si la charte est valable pour l'ensemble des manifestations culturelles organisées par l'association.

**ENSEMBLE, PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT EN SUPPRIMANT LE
PLASTIQUE À USAGE UNIQUE POUR LAISSER À NOS ENFANTS
UN MONDE MEILLEUR.**

Fait à Beaulieu-sur-Mer le xx.xx.2024

L'organisateur de l'événement sportif

Titre,

NOM Prénom

Nom de l'association

Adresse

Téléphone / Mail

Le Maire,

Roger Roux